



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

L'an deux mille quinze, le 16 juin à dix sept heures trente, les membres du Conseil de Communauté se sont réunis dans la salle de réunion de la Maison de la Vallée sous la présidence de Monsieur MARTIN Jacques.

PRESENTS : Mmes ANDRE Michèle, ALLEMANDI Florence (pouvoir de M. FRELASTRE), VAGINAY Sophie, DOUX Séverine (pouvoir à M PAYOT Jean Michel), STUPNICKI Josiane (pouvoir de M. COLLOMB Stephane), PIGNATEL Agnès, ESPANET Martine et BOISSE Sandrine, MM. BOUGUYON Yvan (pouvoir de MM. MARTIN-CHARPENEL Pierre), BERCHER Francis, LONGERON Michel, GILLY Lucien, NICOLAS Yves, MILLION-ROUSSEAU Daniel, FERRON Jean, GAMBAUDO Georges, BEHETS Jan, NICOLAO Michel, BULTEL Jean Pierre et M. BOUVET Patrick.

EXCUSES : Mme LAE-ESMENJAUD Marie-Hélène, MM. MARTIN-CHARPENEL Pierre ayant donné pouvoir à M. BOUGUYON Yvan, PAYOT Jean Michel ayant donné pouvoir à Mme DOUX Séverine, BAGUE Patrice, FRELASTRE Jean-Michel ayant donné pouvoir à M. BOUGUYON Yvan, COLLOMB Stephane ayant donné pouvoir à Mme STUPNICKI Josiane et PELLOUX Jacques.

Délibération N°2015/64

**OBJET : SERVICE ANNEXE SKI - SITES NORDIQUES
TARIFS REDEVANCES
TARIFS ASSUR GLISSE- ASSURANCE SKIEURS
A COMPTER DE LA SAISON 2015/2016**

Au vu des propositions d'harmonisation tarifaires émanant de l'Association Hautes Alpes Ski de Fond pour la saison hivernale 2015/2016,

Le Conseil de Communauté,
Après en avoir délibéré
A

- **DIT** que les tarifs des redevances Ski de Fond sont fixés comme suit :

INTITULE DU TITRE	TARIFS 2015 - 2016
Nordic Pass Adulte National	175.00 €
Nordic Pass Jeune National (Jusqu'à 16 ans)	40.00 €
Nordic Pass Alpes du Sud Saison	149.00 €
Nordic Pass Alpes du Sud Saison Primeur vendu avant le 31 octobre	120.00 €
Nordic Pass alpes du Sud Saison Super Primeur vendu avant le 30 septembre	100.00 €
Nordic Pass Alpes du Sud Semaine	55.00 €
Nordic Pass Alpes du Sud Semaine Famille (2 Adultes et 2 Jeunes jusqu'à 16 ans)	110.00 €
Nordic Pass Alpes du Sud Semaine Duo (2 Pers)	90.00 €
Nordic Pass Saison Ubaye	83.00 €
Nordic Pass Saison Ubaye Primeur vendu jusqu'au 30 octobre	59.00 €
Nordic Pass Journée (adulte) <i>Vente sur piste : uniquement ce nordic pass.</i>	12.00 €
Nordic Pass Journée Jeune (De 5 ans jusqu'à 16 ans)	6.00 €
Nordic Pass 3 Heures	9.00 €
Nordic Pass Duo Journée (2 Personnes)	19.50 €
Nordic Pass Trio Journée (3 Personnes) Et 10 € par personne supplémentaire	25.50 €
Nordic Pass Famille Journée (2 Adultes + 2 Jeunes au moins) Soit : 6 € / Personnes	24.00 €
Nordic Pass Tribu Journée (10 personnes minimum) Soit : 7.50 / Pers	7.50 €
Nordic Pass 2 Jours Consécutifs	19.50 €
Nordic Pass 3 Jours Consécutifs	25.50 €
Nordic Pass Mini (Réseau de pistes réduit à moins de 50% du site)	8.00 €
Nordic Pass Groupe Journée (Scolaires Extérieurs - Colonies)	4.50 €
Nordic Pass Groupe ½ Journée (Scolaires Extérieurs - Colonies)	3.00 €
Nordic Pass Propriétaire Foncier	1.00 €

- **DIT** que le tarif des Assur Glisse est fixé comme suit :

INTITULE DU TITRE	TARIFS 2015 - 2016
Assur Glisse ski fond Larche – St-Paul S/Ubaye	1.00 €

- **DIT** que les recettes correspondantes seront inscrites au budget annexe ski 2016 – section fonctionnement – articles 701 et 758
- **DIT** que le tarif des redevances pour les personnes handicapées est fixé comme suit :

-il est égal à celui des valides ; cependant les personnes (nombre maximum 2) qui accompagnent une personne handicapée dont le taux d'invalidité est égal ou supérieur à 80 % (référence carte d'invalidité uniquement) bénéficient de la gratuité

- **DECIDE** de faire bénéficier d'un tarif promotionnel :
 - les possesseurs des titres annuels de massif et de département émis par les collectivités locales acceptant le régime de zone libre circulation de l'association Nordic France,
- **DECIDE** de faire bénéficier d'un tarif préférentiel :
 - les clubs de ski du Comité Alpes Provence dans le cadre des accords prévus avec hautes alpes ski de fond,
- **DECIDE** d'exonérer de la redevance :
 - les enfants et les accompagnants des écoles primaires de la Vallée de l'Ubaye dans le cadre des sorties scolaires,
 - les enfants de moins de 5 ans,
 - les séniors de plus de 75 ans,
 - les enfants de moins de 18 ans scolarisés dans la vallée, pratiquant le ski de fond dans le temps scolaire,
 - les possesseurs des titres annuels nationaux, émis par les collectivités locales acceptant le régime de libre circulation de l'association nordique France.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que ci-dessus
Pour extrait certifié conforme

Le Président,
Jacques MARTIN.



C.C.V.U.

Séance du 16 Juin 2015

